

VU LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5

ET

DANS L'AFFAIRE DE

**MAITLAND CAPITAL LTD., AL GROSSMAN, HANOCH ULFAN,  
STEVE LANYS, JACK TRAVIN, LEONARD WADDINGHAM,  
SAUL MESSINGER et KIM WADHWANI.**

---

**ORDONNANCE TEMPORAIRE *EX PARTE***

---

ATTENDU QUE les membres du personnel de la Commission ont pris l'initiative de demander une ordonnance temporaire *ex parte* à l'endroit des intimés;

ATTENDU QUE les membres du personnel ont présenté des éléments de preuve et des arguments au sujet de contraventions par les intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5;

ATTENDU QUE la Commission est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de rendre la présente ordonnance;

ET ATTENDU QUE la Commission estime que la période nécessaire pour tenir une audience pourrait être préjudiciable à l'intérêt public;

LA COMMISSION ORDONNE PAR LES PRÉSENTES ce qui suit :

1. Conformément aux alinéas 184(1)c) et 184d) et au paragraphe 184(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*,
  - a. il est interdit à Maitland Capital Ltd., ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés et ses mandataires d'effectuer des opérations sur les valeurs mobilières de Maitland Capital Ltd.;
  - b. il est interdit aux intimés Maitland Capital Ltd., Al Grossman, Hanoch Ulfan, Steve Lanys, Jack Travin, Leonard Waddingham, Saul Messinger et Kim Wadhwani d'effectuer toute opération sur valeurs mobilières;

- c. aucune des exemptions du droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne s'applique aux intimés Maitland Capital Ltd., Al Grossman, Hanoch Ulfan, Steve Lanys, Jack Travin, Leonard Waddingham, Saul Messinger et Kim Wadhwani;

pendant une période de 15 jours.

2. Une audience aura lieu le 11 avril 2006 dans le but de déterminer ce qui suit :
- a. s'il convient que l'ordonnance temporaire devienne permanente;
- b. s'il convient que la Commission rende une ordonnance additionnelle ou différente à la demande des membres du personnel.

FAIT dans la municipalité de Saint John le 31<sup>ième</sup> jour de        mars 2006.

« David T. Hashey »

David T. Hashey, c.r., président de la formation

« Donne W. Smith »

Donne W. Smith, membre de la formation

« Hugh J. Flemming »

Hugh J. Flemming, c.r., membre de la formation

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
85, rue Charlotte, bureau 300  
Saint John (Nouveau-Brunswick)  
E2L 2J2

Téléphone : (506) 658-3060  
Télécopieur : (506) 658-3059